

**Passage à crédit DROIT- AES
Semestres pairs
(Article 31 du règlement des études pour la licence)**

Année universitaire :

Année et filière d'inscription pour l'année en cours :
.....

Nom : Prénom :
Numéro d'étudiant :

N° téléphone :

Semestres acquis : S2 S4 Droit S4 AES

Joindre toutes les photocopies de vos relevés de notes semestriels.

Semestre à crédit demandés :

- S4 DROIT - U2 : Droit de l'Union Européenne
- U2 : Droit pénal
- U2 : Finances publiques

- S4 AES

- S6 droit privé

- S6 droit public

- S6 AES - Préparation aux métiers de la fonction publique

- S6 AES – Administration et Gestion de l'entreprise

Les notes seront prises en compte pour la validation du semestre passé à crédit dans les conditions fixées aux articles 16 et suivants du règlement des études.

Chambéry, le

Signature de l'étudiant

Décision du vice-doyen chargé des affaires générales :

- passage à crédit accordé
- passage à crédit refusé

Motif :

Chambéry, le

Signature :